

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 9 AVRIL 2021

Date de la convocation : 2 Avril 2021

## **L'ordre du jour es le suivant :**

- Approbation : - des comptes de gestion 2020  
- des comptes administratifs 2020
- Récapitulatif des indemnités des élus 2020
- Vote des budgets primitifs 2021
- Vote des taux d'imposition 2021 des taxes directes locales
- Vote des subventions 2021
- Suivi des travaux et projets en cours
- Voirie :  
- Fonds de relance 2021
- Prise de compétence « organisation de la mobilité » par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
- Marché de restauration scolaire
- Délibérations et questions diverses

Présents : BOBINEAU Joël, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, ALLETRU Sonia, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, MIMAULT Claire, NAULET Jean-Pierre, ROMANO Guillaume, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline.

Absents excusés : PASCAULT-BRICAUD Evelyne, LARGETEAU René-Pierre (pouvoir donné à M. BOBINEAU Joël)

Absent : QUELEN Joël (arrivé au point 2)

Secrétaire de séance : SPENNATO Fabienne

Monsieur le Maire ouvre la séance en demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de conseil. Aucune remarque de la part de l'assemblée ; le compte-rendu est approuvé.

## **1 – APPROBATION**

### **• DES COMPTES DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail

des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

-après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- **DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « PRINCIPAL » qui s'établit ainsi :

		Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2020		839 228,02 €	425 418,04 €	1 264 646,06 €
Dépenses 2020		473 797,23 €	194 943,11 €	668 740,34 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>		<b>365 430,79 €</b>	<b>230 474,93 €</b>	<b>595 905,72 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>		<b>1 095 470,86 €</b>	<b>- 315 956,67 €</b>	<b>779 514,19 €</b>
<b>Résultat de clôture 2020</b>		<b>1 460 901,65 €</b>	<b>- 85 481,74 €</b>	<b>1 375 419,91 €</b>
Restes à Réaliser 2020	Recettes			
	Dépenses		60 388,94 €	60 388,94 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2020</b>		<b>1 460 901,65 €</b>	<b>- 145 870,68 €</b>	<b>1 315 030,97 €</b>

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

☞ **APPROUVE** le compte administratif Principal 2020.

### BUDGET LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « LOTISSEMENT VILLAGE DU MOULIN » qui s'établit ainsi :

		Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2020		24 098,03 €	0,00 €	24 098,03 €
Dépenses 2020		20 497,14 €	24 097,14 €	44 594,28 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>		<b>3 600,89 €</b>	<b>- 24 097,14 €</b>	<b>- 20 496,25 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>		<b>0,00 €</b>	<b>246 400,00 €</b>	<b>246 400,00 €</b>
<b>Résultat de clôture 2020</b>		<b>3 600,89 €</b>	<b>222 302,86 €</b>	<b>225 903,75 €</b>
Restes à Réaliser 2020	Recettes			
	Dépenses			
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2020</b>		<b>3 600,89 €</b>	<b>222 302,86 €</b>	<b>225 903,75 €</b>

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2020 lotissement « Village du Moulin ».

### BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES » qui s'établit ainsi :

		Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2020		17 940,52 €	15 805,90 €	33 746,42 €
Dépenses 2020		8 496,36 €	31 367,78 €	39 864,14 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>		<b>9 444,16 €</b>	<b>- 15 561,88 €</b>	<b>- 6 117,72 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>		<b>0,00 €</b>	<b>- 211 748,06 €</b>	<b>- 211 748,06 €</b>
<b>Résultat de clôture 2020</b>		<b>9 444,16 €</b>	<b>- 227 309,94 €</b>	<b>- 217 865,78 €</b>
Restes à Réaliser 2020	Recettes			
	Dépenses			
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2020</b>		<b>9 444,16 €</b>	<b>- 227 309,94 €</b>	<b>- 217 865,78 €</b>

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2020 « ensemble commercial et de services ».

• **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :
  - un excédent de fonctionnement : 1 460 901,65 €
  - un déficit d'investissement : 85 481,74 €

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b><u>Résultat de fonctionnement</u></b>	
A - Résultat de l'exercice	365 430,79 €
B - Résultat antérieur 2019	1 095 470,86 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	<b>1 460 901,65 €</b>
E - Résultat d'exécution d'investissement	230 474,93 €
F - Résultat antérieur 2019	- 315 956,67 €
<b>Solde d'exécution d'investissement (D 001)</b>	<b>- 85 481,74 €</b>
H - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 60 388,94 €
I - Besoin de financement	- 145 870,68 €
<b>AFFECTATION au Budget Primitif 2021</b>	<b>1 460 901,65 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	145 870,68 €
Report en fonctionnement (R 002)	1 315 030,97 €

**BUDGET LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :
  - un excédent de fonctionnement : 3 600,89 €
  - un excédent d'investissement : 222 302,86 €

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b><u>Résultat de fonctionnement</u></b>	
A - Résultat de l'exercice	3 600,89 €
B - Résultat antérieur 2019	0,00 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	<b>3 600,89 €</b>
D - Résultat d'exécution d'investissement	- 24 097,14 €
E - Résultat antérieur 2019	246 400,00 €
<b>Solde d'exécution d'investissement (R 001)</b>	<b>222 302,86 €</b>
F - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
G - Besoin de financement	0,00 €
<b>AFFECTATION au Budget Primitif 2021</b>	<b>3 600,89 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Report en fonctionnement (R 002)	3 600,89 €

## **BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :
  - un excédent de fonctionnement : 9 444,16 €
  - un déficit d'investissement : 227 309,94 €

➔ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b><u>Résultat de fonctionnement</u></b>	
A - Résultat de l'exercice	9 444,16 €
B - Résultat antérieur 2019	0,00 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	<b>9 444,16 €</b>
D - Résultat d'exécution d'investissement	- 15 561,88 €
E - Résultat antérieur 2019	- 211 748,06 €
<b>Solde d'exécution d'investissement (D 001)</b>	<b>- 227 309,94 €</b>
F - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
G - Besoin de financement	- 227 309,94 €
<b>AFFECTATION au Budget Primitif 2021</b>	<b>9 444,16 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	9 444,16 €
Report en fonctionnement (R 002)	0,00 €

*Arrivée de QUELEN Joël*

## **2 – RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS 2020**

L'ensemble du conseil municipal prend acte du tableau récapitulatif des indemnités des élus sur l'année 2020.

## **3 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

- ✓ 14 voix « Pour »

➔ le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 2 064 890,57 €.
- section d'investissement : 2 430 520,04 €.

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

✓ 14 voix « Pour »

➡ le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 19 573,00 €.
- section d'investissement : 259 415,91 €.

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

✓ 14 voix « Pour »

➡ le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 460 071,83 €.
- section d'investissement : 269 535,59 €.

#### **4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES**

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et le produit de la THRP sera perçu par l'Etat en lieu et place des communes. Les communes n'ont plus à voter le taux de la TH. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continuera quant à elle à être perçue par les communes. Le taux appliqué sera égal au taux figé 2019. Les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune est de 33,84 % (soit le taux communal de 2020 : 17,32 % + le taux départemental de 2020 : 16,52 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➡ décide de ne pas augmenter pour l'année 2021, les taux d'imposition des taxes directes locales qui sont de :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2021 : 33,84 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 2021 : 53,93 %.

#### **5 – VOTE DES SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire énumère les associations qui ont fait une demande de subvention pour l'année 2021, en informant la création d'une nouvelle association : Le Théâtre Merventais.

A l'unanimité, les élus décident d'allouer les mêmes montants que pour 2020.

Soit :

Comité des Parents d'Élèves Mervent :	120€
Société de Chasse Mervent :	120€
Nautisme Fontenay-Mervent :	120€
Gymnastique Volontaire Féminine « La Détente » :	120€
AFN Mervent :	120€
Association « Saho-Vidua » :	120€
L'Espoir Merventais, Club de Pétanque :	120€
Rando Merventaise :	120€
Association « Les Amis du Saint Louis » :	120€
Association des Musiciens Amateurs (AMA) :	120€
Association « Les Murailles de Maireventi »	120€
<i>Mme ROYER Stéphanie se retire de l'assemblée pour ne pas participer au vote de la subvention des « Murailles de Maireventi » étant donné qu'elle est la présidente.</i>	
Country Dance Mervent :	120€
Le Théâtre Merventais	120€
USAV Club de Foot :	650€
La Cicadelle :	100€
Foussais-Payré Handball Club :	100€
Restos du Cœur :	100€

Monsieur le Maire rappelle que chaque association est libre de déposer une demande de subvention exceptionnelle au cours de l'année.

## **6 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

- **Bâtiment destiné à recevoir un centre de soin et une surface commerciale :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une réunion de coordination entre l'architecte, les entreprises et la commune se tiendra le mercredi 21 avril, à 16h30 ; les membres de la Commission bâtiments sont invités à y participer.

Monsieur le Maire a été contacté par Mme MENEUX Anita de la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui projette de faire rencontrer des entreprises et les collectivités afin de trouver des locaux disponibles pour le développement de leurs activités. Elle rencontre des artisans durant le mois de mai. Après avoir reçu le plan des bâtiments, les artisans intéressés procéderont à une visite début juin. Monsieur le Maire pense proposer le local libre, à ce jour.

- **Eglise :** Le rendez-vous initialement prévu avec les Architectes du Patrimoine, le 27 mars dernier n'a pu être honoré. Monsieur le Maire attend, à ce jour, une nouvelle date ; ce délai décale d'autant la demande de subvention pour les travaux.

- **Village du Moulin** : Monsieur le Maire est satisfait du commencement des travaux : le planning est jusque-là respecté par l'entreprise Pelletier. Le SyDEV va débiter les travaux pour l'électricité. M.SABOURAUD fait savoir qu'un retard de livraison du poste électrique est annoncé, et ne serait pas livré avant juin. Les travaux de réseau d'eau risquent d'avoir du retard ; le bornage de façade pour aligner les compteurs électriques est prévu par le géomètre Veronneau.

M. SABOURAUD informe qu'une modification va être apportée à l'article 2-6 du règlement du village : « *les constructions doivent être implantées avec un recul minimal de 5 mètres linéaires de l'alignement des voies publiques ou privées* » ; vu l'agencement de certaines parcelles, la limite de construction est avancée à 3 mètres pour toutes les parcelles. Le conseil municipal valide cette modification de l'article 2-6 du règlement.

Pour conclure, Monsieur le Maire informe les élus qu'à ce jour, 4 lots restent disponibles. Il fait part d'un projet de personnes ayant réservé des lots : elles souhaitent bâtir une maison dite écologique (principalement en bois) d'une surface de 35m<sup>2</sup>. Les élus acceptent ce projet.

## **7 – VOIRIE : FONDS DE RELANCE 2021**

Monsieur le Maire fait remarquer la pose des chicanes provisoires sur Route du Lac. Les premiers effets de ralentissement sont concluants. La commune pourrait bénéficier d'une subvention du Département au titre du Fonds de Relance 2021, d'un montant de 25 353,40 €, si le projet présenté fait l'objet d'un début de travaux avant le 31 décembre 2021. M. SABOURAUD présente 3 devis établis en 2 phases :

	<b>Phase 1</b> travaux de sécurisation + parking + bande piétonne	<b>Phase 2</b> trottoirs supplémentaires + renforcement d'ilots + allongement de la voie piétonne
COLAS	<b>33 800,00 € HT</b> (40 560€ TTC)	<b>19 617,00 € HT</b> (23 540€ TTC)
EIFFAGES	<b>40 155,50 € HT</b> (48 186,60€ TTC)	<b>24 654,30 € HT</b> (29 585,16€ TTC)
PELLETIER	<b>42 341,15 € HT</b> (50 809,38 € TTC)	<b>23 049,57 € HT</b> (27 659,48€ TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- de confier à l'entreprise COLAS France de FONTENAY-LE-COMTE (85) les travaux d'aménagement de la RD 99, à savoir :

- ⇒ 1<sup>ère</sup> phase : travaux de sécurisation de la RD 99  
↳ 33 800,00 € HT - 40 560,00 € TTC

- ⇒ 2<sup>ème</sup> phase : travaux complémentaires et de renforcement de la RD 99  
↳ 19 617,00 € HT - 23 540,40 € TTC

- de solliciter auprès du Département de la Vendée l'octroi d'une subvention de 25 353,40 € au titre du Fonds de Relance 2021.



M. SABOURAUD présente le devis de la voirie générale (établi selon l'inventaire de la Commission) : 33 141,77€ HT soit 39 770,12€ TTC.

## **8 – PRISE DE COMPÉTENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITÉ » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE**

Monsieur le Maire fait lecture du projet de modification de statuts et de la notification de la prise de compétences de l'organisation de la mobilité. Cette compétence implique le transfert du transport urbain FONTELYS sur la commune de Fontenay-le-Comte.

Tous les élus acceptent la modification des statuts et la prise de compétence par la Communauté de Communes.

## **9 – MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Mme SPENNATO fait le bilan :

Une consultation a été lancée pour un nombre de repas journalier estimé à 60 repas « enfant » (17 maternelles et 43 primaires) et 1 repas « adulte » sur la base de 144 jours d'école.

Deux sociétés ont répondu :

- ELRES - ELIOR Restauration Enseignement (44)
- MAISON DESIRE-FRISQUE (85)

Prestataire	Repas	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
ELRES - ELIOR Restauration Enseignement	Maternelle	4,264 €	4,499 €
	Primaire	4,518 €	4,766 €
	Adulte	5,037 €	5,314 €
MAISON DESIRE-FRISQUE	Maternelle	6,53 €	6,91 €
	Primaire	6,53 €	6,91 €
	Adulte	6,65 €	7,04 €

Après présentation du rapport d'analyse des offres et au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : valeur technique de l'offre (60 %) et prix des prestations (40 %), la proposition d'ELRES - ELIOR Restauration Enseignement de NANTES (44) est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Nom du candidat	Critère valeur technique	%	Sous-Total	Critère prix	%	Sous-Total	Total sur 10	Classement
ELRES - ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT	8,6	60	5,16	10	40	4	9,16	1
MAISON DESIRE-FRISQUE	6,1	60	3,66	6,82	40	2,73	6,39	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché concernant l'approvisionnement des denrées et la préparation des repas pour le restaurant scolaire municipal à la société ELRES - ELIOR Restauration Enseignement de NANTES (44).

## **10 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Ecole par nature** : Les élus souhaitant plus de détails sur cette école, envisagent une rencontre avec la pédagogie afin d'en connaître les modalités et les finalités, avant d'envisager de trouver un emplacement.

- **Camping de la Grande Perrure** : Monsieur le Maire informe les élus de la reprise du camping de la Grande Perrure par M. DROCHON. Celui-ci achèterait également des parcelles supplémentaires entraînant une extension du réseau d'eau à hauteur de 4 152€ HT. Vendée Eau voudrait savoir si la commune participe financièrement à ces travaux. Les élus proposent l'installation d'un compteur en face de ces parcelles afin de réduire les coûts de raccordement.

- **Enfouissement de réseaux** : Monsieur le Maire présente un projet d'enfouissement des réseaux et d'implantation de 5 candélabres au niveau de Saint Thomas, par le SyDEV. La participation communale demandée s'élève à 22 188€. Les élus décident de ne pas se prononcer sur le projet pour le moment.

- **Demande du CPE** : Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de la Présidente du CPE. Lors du Téléthon 2019, le CPE s'était proposé de gérer les dons au profit du Téléthon ; le CPE n'avait, ainsi, envoyé qu'un seul chèque pour l'association. Il s'avère qu'un chèque était sans provision et un autre illisible par la banque. Le CPE ayant versé le montant total des dons au profit du Téléthon se trouve avec un manque de 90,95 € dans leur trésorerie. Les élus décident du remboursement de cette somme au CPE par une subvention exceptionnelle.

- **Vente TDF / Commune** : Avant de conclure la vente du terrain sur lequel est implanté l'antenne, Monsieur le Maire a dû solliciter l'avis des domaines qui a confirmé la proposition de TDF très honorable pour la commune. Le conseil municipal accepte l'offre de TDF à 40 000€.

- **Le Verdier** : Des élus ont reçu une responsable de la société « Le Verdier » faisant travailler des personnes handicapées. Cette société propose des produits d'entretien, des fournitures administratives que conditionnent les travailleurs. Les élus décident de ne pas donner suite à cette proposition.

- **Ancienne scierie** : Monsieur le Maire fait savoir que le site a été repris. Le nouveau propriétaire propose des locaux de stockage pour professionnels et particuliers. Dans le cadre du projet avec la Chambre de Commerce, Monsieur le Maire proposera également ce site.

- **Vendée Eau** : Monsieur le Maire informe les élus que Vendée Eau a vendu pour 80 millions d'eau, mais a perdu 200 000€ pour des impayés (qui tendront à doubler d'ici quelques années). En cas d'impayé de particuliers, Vendée Eau ne coupe plus l'eau mais réduit le débit. Vendée Eau a également présenté un nouveau projet : installer des pompes de puisage qui alimenteront les camions de balayage ; même si l'installation de la pompe sera gratuite, la consommation d'eau restera à la charge de la commune. Vendée Eau attend le positionnement de la commune avant la fin juin. Les élus préfèrent laisser cette offre sans suite.

- **Demande d'échange de parcelles** : Un habitant de la Grande Perrure a fait remarquer à des élus qu'un chemin communal empiète sur le coin d'une de ses parcelles, depuis des années, sans aucun acte notarié. Il demande, en compensation de cette « perte » de terrain, que le chemin communal longeant ladite parcelle lui revienne. Le conseil municipal va réfléchir à cette requête.

- **Permanence camping-car** : Monsieur le Maire informe que 16 nuitées ont été réglées le week-end de Pâques. Avec le confinement, les permanences sont suspendues jusqu'au 2 mai inclus.

- **Antenne TDF** : Face à des signalements de mauvaise réception de la TNT chez certains riverains, il en a été conclu que l'antenne est en fonctionnement. Les problèmes d'interférences sont à ce jour résolus.

- **Fresque Rue des Juifs** : Une élue avait proposé la création d'une fresque sur le mur restant sur le parking de la Rue des Juifs. Après consultation par un professionnel, il s'avère que la qualité du mur n'est pas suffisamment bonne pour recevoir une telle création.

- **Remparts** : Monsieur le Maire informe que des opérations de nettoyage, de coupe, et d'élitage vont avoir lieu derrière les remparts, ce samedi 10 avril. Une autre journée sera nécessaire pour poursuivre les travaux.

La séance est levée à 0h10.

**Prochaine réunion de conseil : le vendredi 21 mai 2021, à 20h30**

### **MEMBRES PRÉSENTS**

BOBINEAU Joël

PASCAULT-BRICAUD Evelyne

SABOURAUD Damien

SPENNATO Fabienne

BONNEAU Stéphane

ALLETRU Sonia

AUGUIN Denise

COLAS René-Louis

MIMAULT Claire

NAULET Jean-Pierre

QUELEN Joël

ROMANO Guillaume

ROYER Stéphane

VASSEAUD Céline